



4 janvier 2021

(21-0056)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: français

### NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 18 décembre 2020, est distribuée à la demande de la délégation du **Congo**. La notification concerne les engagements en matière de subventions à l'exportation (**tableau ES:1**) pour l'**année civile 2020**.

---

Conformément aux prescriptions en matière de notification (G/AG/2) et aux articles 10 et 18:2 de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, la République du Congo notifie qu'il n'a pas accordé aucune subventions à l'exportation sur des produits agricoles pendant l'année civile 2020.

---